

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 Janvier 2020

Date d'affichage 28 Janvier 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 3 procurations)

votants 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200206-DEL_20_02_03_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2020

Affichage : 06/02/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le TROIS FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M. Philippe GALLAND, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Sophie DOLLON, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mr Gaëtan THOMAS, M. Jean THOREAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Hélène DEBLOCK, Mme Dominique BURLOT, M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Josette JACOB, Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sophie DOLLON), M. Michel DIEDERICH, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ACTIVITE ACCESSOIRE

Mme ALLANEAU Sophie, Adjointe d'animation, souhaite exercer auprès de la Ville de La Ferté-Bernard une mission au titre des activités accessoires autorisées par la législation en vigueur.

Cette mission confiée par Mr Le Maire est une mission d'enseignement sportif au sein du séjour ski à Métiabef (Doubs).

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur les termes du contrat de mission de Mme ALLANEAU.

Elle pourrait intervenir du 18 au 22 Février 2020 pour une somme de 405€ brut.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (21 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Signer le contrat de mission de Mme ALLANEAU Sophie pour le séjour ski du 18 au 22 février 2020, renouvelable autant que besoin, par voie expresse.
- A émettre une paie découlant de ce contrat

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU